

**OFFRE EXCEPTIONNELLE**  
JUSQU'AU 7 JUIN

100€ DE RÉDUCTION SUR LA CARTE D'ABONNEMENT  
FRANCE - EUROPE - AFRIQUE DU NORD

OFFRE ENTREPRISE <sup>(1)</sup> 199€ / AN AU LIEU DE 299€ <sup>(2)</sup>	PRIX PUBLIC 299€ / AN AU LIEU DE 399€ <sup>(2)</sup>
--	--

Découvrir la carte



Mme Marie Dupont  
9010842644  
S. JIMENA de JIMENA  
France - Europe - Afrique du Nord

**HOP! AIRFRANCE**



GO SHOW - AFTER SHOW  
CHANGEZ DE VOL SANS FRAIS  
POUR UN DÉPART PLUS TÔT OU PLUS TARD



RÉDUCTIONS  
SUR 100% DES VOLS<sup>(1)</sup>



RÉSERVATION  
100% FLEXIBLE



AVANTAGES  
100% EXCLUSIFS

(1) Accessible aux entreprises membres de l'AMSE ou bénéficiant d'un accord commercial avec Air France. (2) Faits etc, hors frais de service, valable pour une première souscription jusqu'au 7 juin 2019 inclus, début de validité de la carte public à partir du 7 juillet 2019 maximum, non valable pour un renouvellement de carte. 20€ de frais de service applicables pour un ados airfrance.fr. (3) Vols en France métropolitaine et vers l'Europe, l'Afrique du Nord et Israël.

Océan de dépenses Mécomptes publics, François Ecalte

## Les économies sur les comités Théodule, une goutte d'eau

Ces commissions et autres instances ne doivent pas être confondues avec les autorités administratives et publiques indépendantes et les opérateurs de l'État



*Mécomptes publics, François Ecalte*

Parmi les sources d'économies souvent mises en avant par les Français, comme le grand débat national l'a encore montré, figure la suppression des commissions, comités et conseils divers et variés qui sont chargés de donner des avis au gouvernement ou de publier des rapports.

Une annexe du projet de loi de finances pour 2019 recense 387 “commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres” en septembre 2018, et ce recensement n’est sans doute pas exhaustif. S’il y a déjà eu un début de rationalisation sous le gouvernement actuel, puisqu’il y en avait 410 en septembre 2017, les suppressions de comités Théodule pourraient être beaucoup plus nombreuses.

“Le projet de loi de finances pour 2019 recense 387 “commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres” en septembre 2018”

L’enjeu budgétaire est toutefois très limité car cette annexe montre que, parmi ces structures, seulement 31 ont un budget supérieur à 100 000 € et qu’une grande partie ne génère aucune dépense de fonctionnement. C’est donc une goutte d’eau dans l’océan des 1 320 Mds€ de dépenses publiques (en 2018). En effet, seules quelques commissions ont des personnels et des locaux permanents. La plupart d’entre elles n’ont à payer que les éventuels remboursements de frais de transport de leurs membres à l’occasion de leurs réunions.

Certes, ces montants ne tiennent généralement pas compte de la rémunération des fonctionnaires et du coût des locaux mis à la disposition de ces instances pour préparer leurs rapports. Toutefois, lorsque ces commissions sont supprimées, ces fonctionnaires ne sont pas licenciés et ces locaux ne sont pas vendus car ils ont d’autres fonctions. Les économies envisageables sont donc très limitées.

“Parmi ces structures, seulement 31 ont un budget supérieur à 100 000 € et une grande partie ne génère aucune dépense de fonctionnement”

Ces commissions et instances consultatives et délibératives ne doivent pas être confondues avec les autorités administratives et publiques indépendantes qui ont de véritables pouvoirs et doivent prendre des décisions difficiles sur la base d’analyses approfondies demandant d’importants moyens (par exemple, l’Autorité de la concurrence, la Commission nationale de l’informatique et des libertés ou l’Autorité de sûreté nucléaire). Une autre annexe du projet de loi de finances pour 2019 en recense 26 pour un total de crédits budgétaires de 370 M€, ce qui reste limité au regard du total des dépenses publiques.

## Économies potentielles

Une catégorie beaucoup plus importante, d’un point de vue budgétaire, est constituée par les “opérateurs de l’État”. Il s’agit de 484 organismes ayant une personnalité juridique qui exercent des missions de service public sous le contrôle de l’État qui les finance par des subventions ou l’affectation de taxes à hauteur de 50 Mds€, notamment pour rémunérer plus de 400 000 agents.

“Les économies potentielles sont importantes, mais les principaux opérateurs sont les universités et les centres de recherche (CNRS...), dont les missions sont considérées comme prioritaires”

Les économies potentielles sont importantes dans leur cas, mais les principaux opérateurs sont les universités et les centres de recherche (CNRS...), dont les missions sont considérées